

# INFOR'IDée

le bulletin de liaison des membres effectifs du Réseau IDée – N°3/2022



## Réformes scolaires : quelles implications pour les associations ?

L'école vit d'importantes réformes ces dernières années : Pacte d'Excellence, plans de pilotage, tronc commun, nouveaux référentiels – et donc nouveaux programmes –, formation des enseignant-es, réforme du qualifiant et, maintenant, changements des rythmes scolaires ! Qu'est-ce que ces nouveautés vont changer pour l'ErE ? Faut-il adapter l'offre des associations, et si oui, comment ?

**Plus** de nonante participant-es issu-es des associations d'ErE ainsi que quelques personnes ressources du monde enseignant prenaient part à la Journée « ErE et référentiels » organisée le 9 septembre dernier dans le cadre des journées associatives de l'Accord de Coopération en ErE DD<sup>1</sup>. Objectifs : comprendre le fonctionnement du système scolaire, ses récents changements, et construire une réflexion collective autour de ces questions, pour faire mieux se rencontrer à la fois les objectifs des associations d'ErE et ceux de l'école.

En effet, la plupart des associations d'ErE travaillent avec les écoles<sup>2</sup>, même si ce n'est pas leur public unique ou majoritaire, et proposent une offre large et diversifiée : animations de classes, formations des (futur-es) enseignant-es, accompagnements de projets et d'équipes éducatives, réalisation d'outils pédagogiques.

Néanmoins, le niveau de connaissances et de vécu lié à l'ErE n'est pas encore suffisant dans l'enseignement, malgré une sensibilisation croissante aux enjeux climatiques et environnementaux, comme le démontrent des enquêtes<sup>3</sup>.

Les associations ont pourtant un rôle essentiel à jouer pour « préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste, respectueuse de l'environnement et ouverte aux autres cultures », une des quatre missions prioritaires de l'école ([https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/47165\\_000.pdf](https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/47165_000.pdf)).

### Un système scolaire complexe

Une première partie de cette journée de rentrée a permis d'avoir une vue (plus) claire de la structure de l'enseignement et de ses nouvelles réformes. Ce besoin de mieux comprendre le contexte et les contraintes des enseignant-es et les portes d'entrée pour l'ErE ressortait en effet de deux enquêtes menées auprès des associations<sup>4</sup>. Dans ce même esprit, la deuxième partie de la journée a permis de découvrir plusieurs nouveaux référentiels : Maternel, Sciences, Sciences humaines ou Formation historique, géographique, économique et sociale (FHGES), Formation manuelle technique technologique et numérique (FMFTN), ainsi que le PECA (parcours d'éducation culturelle et artistique).

En outre, la journée a été l'occasion de réfléchir aux relations que nous développons avec l'école et de faire émerger des pistes d'actions pour les renforcer.

Tout au long de cette journée, les dispositifs visaient à travailler en intelligence collective entre participant-es.

Vous trouverez ci-dessous, dans leurs grandes lignes, les constats et propositions ayant émergé. Pour un compte rendu et des explications plus détaillées, rendez-vous sur [www.reseau-idee.be/fr/journee-accord-cooperation/2022](http://www.reseau-idee.be/fr/journee-accord-cooperation/2022)

### Lieux investis par les associations d'ErE à l'école

Lors de la journée, le dispositif d'animation « système enseignement » a amené les participant-es à mettre en évidence les lieux

**Point de vue** 3

- La professionnalisation, parlons-en

**Epinglé pour vous** 6

- Plan de relance, AG du 15 juin, Corentin Crutzen, Aidez-nous à mieux vous informer

**Coin du juriste** 7

- Réforme du décret de financement : suite et pas fin

**INFOR'IDée** est le bulletin de liaison trimestriel des **membres effectifs** du Réseau IDée

#### Édition et diffusion

Réseau IDée asbl - 266, rue Royale à 1210 Bruxelles -

T. 02 286 95 70 - [info@reseau-idee.be](mailto:info@reseau-idee.be) - [www.reseau-idee.be](http://www.reseau-idee.be)

N° d'entreprise : BE 0445.500.808 - RPM Bruxelles

N° de compte : BE98 0012 1241 2393



où ils et elles agissent dans l'enseignement et ceux où ils et elles aimeraient agir.

Au niveau des constats – à croiser avec des états des lieux déjà existants et à réaliser<sup>2</sup> –, il apparaît que les associations d'ErE sont déjà (bien) présentes dans les écoles via les animations, les outils pédagogiques, l'accompagnement de projets, les journées pédagogiques et temps de concertation. Elles le sont aussi via la formation continue organisée par les réseaux de l'enseignement, ou en inter-réseaux (IPFC), et via la formation des futur-es enseignant-es dans les Hautes Ecoles, même si des collaborations pourraient encore être renforcées avec ces dernières.

Par contre, les asbl semblent travailler peu avec l'accueil extrascolaire (les ATL) et souhaiteraient s'y investir davantage. Plusieurs d'entre elles commentent petit à petit à s'intéresser aux Plans de pilotage des écoles<sup>5</sup>, voire à réfléchir avec les équipes éducatives des écoles partenaires pour adapter leurs activités aux priorités de l'école. En effet, les *Contrats d'objectifs* – liés aux *Plans de pilotage* – déterminent fortement les priorités que se donne l'école. La porte d'entrée « Bien-être », propice aux démarches de l'ErE, doit certainement y être explorée.

L'enseignement qualifiant a aussi fait l'objet de marques d'intérêt de la part des participant-es, en vue d'y mener des projets d'ErE adaptés. A creuser.

### Les référentiels et programmes : mieux connaître et adapter l'offre

Les associations présentes ont exprimé leur souhait de mieux connaître les contenus des nouveaux référentiels et programmes en vue d'adapter et de mieux construire leur offre. Il s'agit aussi d'acquérir un langage facilitant la communication avec les enseignant-es et d'apporter, si nécessaire, des arguments pour convaincre leur direction / PO à faire vivre des activités d'ErE aux élèves.

A côté des nouveaux référentiels du maternel, des sciences et des sciences humaines, deux nouveaux domaines, le PECA et la FMTTN, ont également été présentés lors de cette journée et méritent toute l'attention des associations d'ErE pour les nouvelles opportunités qu'ils offrent à l'ErE DD.

- Le **PECA**, Parcours d'Education Culturelle et Artistique, n'est pas un référentiel mais une philosophie, un parcours suivi depuis la maternelle jusqu'au bout de la scolarité. Il vient renforcer l'**ECA** (Education Culturelle et Artistique), une discipline (avec un référentiel !). Le PECA et l'ECA rendent désormais l'activité artistique et culturelle obligatoire. L'activité culturelle est ici entendue au sens large, comprenant l'acquisition de savoirs, de connaissances et de compétences, dans une perspective de développement de l'esprit critique et de l'expression personnelle. L'ErE peut y trouver une belle place en proposant des projets concrets qui permettent au groupe de développer un point de vue au travers d'enjeux de société liés à l'environnement (consommation, alimentation, territoire, énergie, etc.)

- La **FMTTN**, Formation manuelle technique technologique et numérique, est également une nouvelle discipline, riche en opportunités pour faire de l'ErE, mais qui nécessitera certainement des adaptations de l'offre (culture de plantes, activités culinaires, fabrication d'abris nature ou d'outils de mesure météo...)(6). L'enseignement attend des « boîtes à outils » concrètes et l'accompagnement des enseignant-es dans ces nouvelles pratiques (déjà existantes chez quelques enseignant-es)

Par ailleurs, l'**éducation à la philosophie et la citoyenneté** a également été citée comme un domaine à mieux connaître et à travailler en ErE.

Il y a tout intérêt, dans ces différents domaines, à mettre en commun entre associations nos idées d'animations, d'outils et de formations.

### Des actions à mener par le secteur de l'ErE

Plusieurs opportunités ont été identifiées lors de cette journée, qui relèvent davantage d'une action du secteur ErE (DD) et qui pourraient

être portées par le Réseau IDée, à travers son rôle de fédération, en vue d'augmenter la présence de l'ErE dans le monde scolaire :

- Analyser systématiquement les **référentiels** pour identifier les portes d'entrée ErE.
- Collaborer avec les réseaux pour intégrer l'ErE dans les **programmes** (ils sont en cours d'élaboration).
- Aider le secteur ErE à préparer une offre adaptée pour **l'enseignement qualifiant** lors de la mise en œuvre de la réforme (autour de 2028).
- Au niveau de la **formation initiale des enseignant-es**, développer des relations avec l'ARES (Académie de recherche et d'enseignement supérieur) et suivre la réforme en cours.
- Au niveau de la **formation continuée**, connaître la réforme, être en relation avec le COFOPRO (Conseil de la formation professionnelle continue des enseignants) et renforcer les relations avec les organes de formation des réseaux, pour faciliter l'introduction des formations en ErE dans les catalogues et adapter les offres du secteur ErE en fonction des besoins du monde scolaire.
- Mieux connaître les priorités et opportunités pour l'ErE qui se dégagent des Contrats d'objectifs des écoles et faire connaître le rôle des acteurs de l'ErE auprès des **Délégués au Contrat d'Objectifs (DCO)** et **Directeurs et Directrices de zone (DZ)**.
- Développer des contacts au sein des **réseaux** et se faire connaître auprès des **Conseiller-es au soutien et à l'accompagnement des établissements (CSA)**.
- Favoriser l'amélioration de la gestion énergétique et environnementale (ex. tri des déchets sur toute la chaîne) des **infrastructures scolaires**, en cohérence avec les messages pédagogiques.
- Fédérer les **enseignant-es** dits « exemplaires », qui entreprennent des projets en ErE. Avoir des référent-es en ErE dans les établissements.
- Mettre en place des lieux d'échanges entre **associations** et enseignant-es.

Certaines de ces démarches sont déjà entamées, mais le Réseau IDée doit encore se positionner sur la faisabilité et la priorisation de l'ensemble de ces propositions, au sein d'une réflexion globale avec ses membres et, également, dans le cadre du programme d'action de l'Accord de coopération. Les membres seront bien sûr informés et sollicités !

Au terme de cette journée, il reste beaucoup de points d'interrogation. La question de la relation animateur-ice-enseignant-e, de leurs rôles et postures, devra notamment être abordée, comme cela a déjà été entamé lors de communautés de pratiques à Bruxelles. Il y aura des suites – les journées de l'Accord sont notamment là pour cela – et elles se baseront sur les besoins du secteur.

Joëlle VAN DEN BERG

### En savoir plus sur la Journée ErE et Référentiels du 9 septembre et comprendre tous les « vilains mots » de cet article sur :

<https://www.reseau-idee.be/fr/journee-accord-cooperation/2022>

<sup>1</sup> [www.coopere.be](http://www.coopere.be)

<sup>2</sup> Voir l'*Etat des lieux de l'offre éducative en ErE* de 2016 (p. 9) et la synthèse de l'état des lieux.

<sup>3</sup> *Quelle pédagogie pour les jeunes aujourd'hui* (Infor'IDée 4/2019, p.1), et les résultats de l'enquête sur l'éducation à l'environnement menée par le *Forum des jeunes* à découvrir prochainement.

<sup>4</sup> *Quels sont les besoins de formation et le niveau des associations d'ErE* (Infor'IDée 2/2019, p. 4) et *Analyse des besoins en formations continue des Educateurs en ErE* (recherche menée par Ecotopie (2021/2022), p.24)

<sup>5</sup> *Les plans de pilotage et les associations d'ErE dans tout ça ?* (Infor'IDée 3/2019, pp. 1-2)

<sup>6</sup> *De l'ErE dans les nouveaux référentiels* (Infor'IDée 2/2021, pp. 3-5).





# La professionnalisation, *parlons-en*



Au mois d'août dernier, la Région wallonne lançait un appel à projets visant à « renforcer la professionnalisation » du secteur de l'éducation relative à l'environnement. Mais qu'entend-on derrière ce terme, rarement défini mais abondamment employé, de « professionnalisation » ? Voici le résumé d'une analyse d'Ecotope qui fait le point sur les multiples définitions existantes dans la littérature en sciences humaines et sociales. Elle invite à clarifier les objectifs poursuivis : entre injonction managériale, défense d'une profession et formation tout au long de la vie.

**Le mot** « professionnalisation » peut avoir plusieurs sens. Comprendre que l'on peut parler de choses différentes lorsque l'on fait référence à la professionnalisation, c'est se donner les moyens de se poser les bonnes questions et de décider collectivement le type de professionnalisation que l'on souhaite... et celui que l'on refuse. Pour tenter d'y voir plus clair, trois grandes significations du mot sont présentées ici : la professionnalisation-profession, la professionnalisation-formation et la professionnalisation-efficacité (Wittorski 2008).

## **Professionnalisation comme processus de constitution des professions**

La *professionnalisation-profession* est historiquement la plus ancienne définition du mot (Wittorski 2008)<sup>1</sup>. Dans cette perspective, la professionnalisation est la reconnaissance d'une activité comme « profession », c'est-à-dire ayant ses propres écoles, ses ordres, son code de déontologie et sa morale. Elle assure un contrôle éthique de la pratique et de la qualité du service rendu et inscrit son activité dans des valeurs partagées (Parsons 1939, cité par Le Naëlou 2004). Cette définition correspond bien au processus de constitution des

professions libérales (avocat-es ou médecin-es par ex.) ou de la fonction publique (enseignant-es ou policier-ères par ex.). Prenons le cas des enseignant-es. Pour enseigner, il est essentiel d'avoir les diplômes décernés par des organismes reconnus certifiant de notre aptitude. L'accès et les statuts sont régis dans un cadre strictement défini et légalement reconnu. Aussi, les enseignant-es transmettent aux jeunes générations des savoirs contribuant à les intégrer dans le système social. Dans cet exemple, la professionnalisation est le processus historique, social et politique par lequel l'ensemble de ce cadre de l'enseignement a été construit.

Il est intéressant de comprendre que cette définition de la professionnalisation est souvent appréciée des acteurs les plus institutionnalisés, particulièrement les pouvoirs publics et autres bailleurs de fonds. La constitution de professions aux frontières circonscrites, bien définies et où chaque fonction serait clairement ordonnée, organisée et structurée partage de nombreux attributs de l'organisation des administrations publiques. Elle donne une impression de contrôle sur la complexité du réel, même si elle tend à la déformer. Comprendre cela permet de mieux saisir l'intérêt des pouvoirs publics pour la professionnalisation des associations et, de ce fait, de mieux poser nos limites vis-à-vis de cet intérêt.



Par ailleurs, le processus de professionnalisation-profession est aussi soutenu par certains acteurs associatifs qui y voient l'occasion de renforcer la reconnaissance d'une activité professionnelle. Par exemple, une enquête réalisée auprès de formateur-ices en alphabétisation révèle que leur professionnalisation est perçue comme étant bénéfique, car elle participe à la reconnaissance sociale et à la valorisation de leur métier auprès des pouvoirs publics subsidiaires et de la société en général (Leroy 2020). Dans la même veine, lors d'un atelier organisé avec une dizaine de personnes actives en éducation relative à l'environnement, la plupart des participant-es reconnaissent que la professionnalisation de l'éducation relative à l'environnement<sup>2</sup> participe à renforcer sa légitimité et sa reconnaissance, et permet de clarifier les critères sur lesquels sont négociées les subventions. Dans ces exemples, la professionnalisation est perçue comme étant une ressource pour gagner en force d'action.

Mais la professionnalisation-profession éveille aussi son lot de craintes auprès des acteurs associatifs. Notamment celle de voir sa marge de manœuvre et d'autonomie se réduire comme peau de chagrin résultant d'un cadrage plus net de la profession de la part des pouvoirs publics<sup>3</sup>.

### Professionnalisation et formation tout au long de la vie professionnelle

La *professionnalisation-formation* se concentre sur le processus d'évolution des professionnel-les par la formation (Wittorski 2008). Elle « renvoie à l'idée de développement professionnel, c'est-à-dire aux processus de construction et d'approfondissement de compétences et de savoirs nécessaires à la pratique d'un métier » (Lang, 1999 : 26, cité par Maubant et Roger 2012).

La formation continue joue ici un rôle clé dans l'apprentissage de ces compétences tout au long de sa vie, et donc du processus de professionnalisation. Formation continue qui peut prendre de nombreuses formes : formelle, moins formelle, ou informelle. Elle permet aux professionnel-les de nourrir leurs savoirs et d'assurer qu'ils évoluent avec les besoins et les enjeux de la société.

On peut s'inspirer de plusieurs éclairages de la définition de la professionnalisation-formation pour la formation continue auprès des associations. Développons ici les deux notions de « savoirs professionnels » et d'« identité professionnelle » qui nous semblent intéressantes pour penser la formation de manière collective et dépasser la notion de compétences (Maubant et Roger 2012) :

- La notion de *savoirs professionnels* invite à articuler théorie et pratique en contexte de formation. Les savoirs professionnels comportent trois dimensions : une dimension théorique faisant référence aux savoirs scientifiques au sens large, une dimension pratique incluant les savoirs permettant d'agir, et une dimension empirique comprenant les savoirs procéduraux (sur les façons de faire, les procédures, les routines, etc., c'est-à-dire des sortes de schématisations de la pratique). Dans cette perspective, pour « professionnaliser », la formation devrait donc inclure une mise en dialogue continue de ces trois dimensions des savoirs dans un processus réflexif.
- La notion d'*identité professionnelle* permet d'affiner et d'enrichir la perception des métiers associatifs : quelles sont les pratiques, les gestes et les représentations qui lient ces métiers ? En quoi se distinguent-ils d'autres métiers ? Qu'est-ce qui fait commun ? Par exemple, que signifie être éducateur ou éducatrice en éducation permanente ou en éducation relative à l'environnement en 2022 ? Quelle est la différence entre un animateur et une formatrice ? Ces questions sont intéressantes à explorer pour comprendre quelle est la place de ces métiers dans la société actuelle et, ainsi, mieux se situer dans son contexte. Ici encore, la formation continue peut<sup>5</sup> créer l'espace permettant aux acteurs associatifs de participer à un processus de mise en récit de soi visant à interpréter les expériences de travail et à donner sens aux différentes situations professionnelles rencontrées.

Soulignons que la professionnalisation-formation ne se pense pas à l'échelle individuelle. Si la formation touche les individus, il s'agit bien de construire une identité professionnelle commune reposant sur des pratiques, des compétences et des valeurs partagées. La formation participe activement à la reconnaissance d'une activité professionnelle, au même titre que la salarisation. Poser la question de la formation d'un métier, c'est expliciter quelles sont les compétences, les savoirs, les pratiques et l'identité qui sont constitutifs et spécifiques à ce métier, et en quoi il se distingue d'autres métiers proches.

### La professionnalisation-efficacité et la bureaucratisation

La *professionnalisation-efficacité* enfin, est certainement la définition nourrissant le plus de crispations parmi les acteurs associatifs. Elle est davantage présente dans les sciences de gestion et le langage managérial pour rendre compte de l'évolution continue des métiers et des organisations dans un contexte de flexibilisation du travail, nécessitant d'avoir des travailleurs et travailleuses capables de s'adapter continuellement (Wittorski 2008). Une importance est donnée à l'évaluation des activités et des compétences, l'efficacité est pensée en termes d'impact et de rapport coûts/bénéfices. On le comprend, la professionnalisation-formation comporte certains liens avec cette définition dans le sens où la formation continue peut être perçue comme étant un outil pour accompagner les évolutions des travailleurs et la préservation de leur efficacité. Mais le focus est différent : la professionnalisation-formation part des travailleurs pour questionner leurs besoins pour faire au mieux leur travail dans un monde en mouvement et identifier ce qui fait commun, tandis que la professionnalisation-efficacité part des organisations, pour assurer leur compétitivité dans le monde économique, lui aussi en mouvement.

Pour Willaerts (2022), il importe de distinguer la professionnalisation-efficacité et la bureaucratisation. La professionnalisation-efficacité s'inspire du management pour améliorer le fonctionnement d'une organisation en lien avec l'évolution de son environnement. La bureaucratisation, en revanche, fait référence à l'accroissement de la paperasse, du temps consacré à la rédaction de dossiers, à l'objectivation et à la quantification des activités, etc. Elle s'accompagne d'une définition préalable des règles du jeu, une « dictature du chiffre » et la « mainmise sur les problématiques », autant d'éléments qui sortent l'action associative des réalités du terrain (Teret 2017). Les articles lus pour rédiger cette analyse sont unanimes au sujet de la bureaucratisation : elle est problématique et ronge l'efficacité des associations. En revanche, une enquête à laquelle ont répondu 110 acteurs associatifs conclut que la professionnalisation-efficacité est, pour sa part, perçue plutôt positivement, car elle organise et structure l'action associative et aide à préserver les travailleur-euses.

Mais il semble qu'il y ait confusion entre ces termes : tantôt la professionnalisation est énoncée pour critiquer la bureaucratisation, tantôt professionnalisation et bureaucratisation sont décrits comme étant constitutifs d'un même mouvement. Par exemple, Ossorguine (2012, CEMEA) invite à résister à la professionnalisation qui s'imposerait au travail de formation en éducation permanente et populaire. La recherche d'efficacité, de rentabilité, d'objectivation par les chiffres sont autant d'objectifs qui, selon lui, travestissent les spécificités de ces métiers. Par ailleurs, dans son travail sur la professionnalisation dans les ONG, Le Naélou (2004) décrit comment la professionnalisation est vivement critiquée par les acteurs de ce secteur : elle est décrite comme engendrant la routinisation des tâches, la dépersonnalisation des missions, la normalisation des diagnostics, la standardisation des interventions, l'exécution de consignes, la pesanteur bureaucratique, la logique de rentabilité et de profit, la méconnaissance des sociétés locales... Parmi ces critiques, où s'arrête la bureaucratisation et où commence la professionnalisation ? Dans ces cas, la frontière n'est pas si claire... Dès lors, la professionnalisation peut-elle se concevoir indépendamment d'un processus de bureaucratisation ? Un processus de professionnalisation (qu'elle soit -profession,





-formation, -efficacité) implique-t-il forcément une bureaucratisation ? Sinon, comment y échapper ?

### **Recomposer notre définition de la professionnalisation**

Les trois définitions que la littérature nous fournit rendent compte que la professionnalisation est un processus qui est déjà en marche depuis plusieurs décennies dans le monde associatif. Elles invitent aussi à se questionner : quels sont les avantages et les inconvénients à professionnaliser les associations ? Comment ? Selon quelle définition ? Avec quelles conditions et balises ?

Plus pratiquement, on constate que l'usage du mot professionnalisation s'accompagne d'un risque important de ne pas parler de la même chose, causant des malentendus. Il serait intéressant de prendre l'habitude de ne plus employer ce mot comme une boîte noire, sans expliciter ce que l'on met derrière, car ce flou éveille des craintes et des crispations et ne permet pas aux interlocuteur-rices d'avoir des prises pour se positionner de manière pertinente, pour expliciter les éléments sur lesquels il y a accord ou désaccord. Cette clarification est encore plus importante lorsque ce sont les pouvoirs publics qui énoncent une volonté de professionnalisation.

La seconde étape serait peut-être que les acteurs associatifs se positionnent vis-à-vis de ce mot et composent leur propre définition. Car le mot professionnalisation est une réalité qui s'impose déjà aux associations. Mais selon quels termes acceptons-nous de jouer ce

jeu ? Quelle est la définition de la professionnalisation que nous désirons composer ? Peut-on envisager que cette composition se fasse de manière collective ? Alors maintenant, parlons-en !

Marlène FEYEREISEN

**Pour aller plus loin : lire l'analyse complète (et les sources citées) sur <https://ecotopie.be/publications/>**

<sup>1</sup> On la retrouve surtout dans les travaux de sociologie fonctionnaliste anglo-saxons (Wittorski 2008; Le Naëlou 2004).

<sup>2</sup> Atelier organisé par Écotopie lors de l'assemblée générale du Réseau IDée, intitulé « La formation continue des professionnel·les du secteur de l'éducation relative à l'environnement : résultats du premier volet de l'analyse des besoins (ABErE) et des pourquoi/comment d'une stratégie de formation », 2 juin 2022, Namur.

<sup>3</sup> Voir Willaerts (2022), l'atelier organisé par Écotopie lors de l'assemblée générale du Réseau IDée le 2 juin 2022, et la réaction de plusieurs associations lors de la refonte du décret Education permanente au début des années 2000.

<sup>4</sup> Nous n'abordons pas ici la formation initiale, mais elle participe aussi au processus de professionnalisation-formation. Les métiers associatifs ne sont pas soumis à l'obligation d'avoir suivi l'une ou l'autre formation initiale, comme c'est le cas dans les soins de santé ou l'enseignement officiel. Il en résulte que les associations sont animées par une grande diversité de profils aux compétences diverses. Lorsque nous parlons avec des acteurs associatifs, cette caractéristique est généralement dépeinte comme étant un atout, et l'idée d'imposer une formation initiale semble peu populaire. En revanche, l'idée de parcours de formations continues spécifiques à l'un ou l'autre métier associatif rencontre davantage d'enthousiasme, à l'instar, par exemple, de la formation de base proposée par Lire et Ecrire aux travailleuses et bénévoles en alphabétisation.

<sup>5</sup> « peut », cela signifie que ce n'est pas forcément le cas.





## Plan de relance

Vous l'aviez sans doute vu passer : une enveloppe budgétaire a été débloquée, via le Plan de Relance de la Wallonie, pour « renforcer la professionnalisation du secteur de l'éducation à l'environnement et à la nature en définissant et développant une offre de formations continues à destination des professionnels du secteur ainsi qu'aux enseignants ».

D'initiative, le Réseau IDée a proposé, le 22 septembre, une **matinée d'échanges entre acteurs de l'ErE** (et plus largement), pour se concerter, éviter la concurrence, bonifier les projets déjà imaginés, favoriser les partenariats et la co-construction de projets ! Une quarantaine de personnes étaient présentes et une trentaine d'idées de projets y ont été présentées.

Le 30 octobre, date de clôture de l'appel, ce sont plus de 80 projets qui ont été déposés. Parmi eux, vingt-deux projets ont répondu à tous les critères pour l'obtention du subsidie.

Retrouvez la liste des lauréats : <http://environnement.wallonie.be/ere/>



# AG

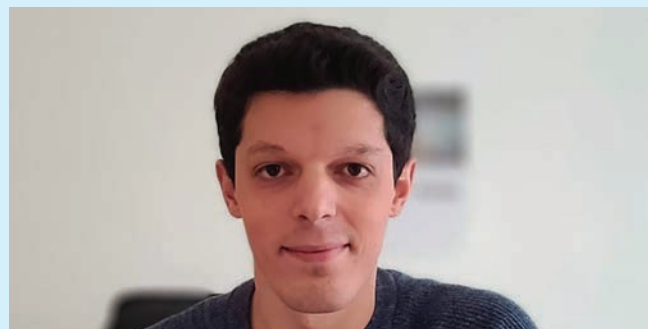
## le 15 juin

Jeudi 15 juin 2023, la prochaine **assemblée générale du Réseau IDée** s'annonce riche à plus d'un titre ! Nouveaux visages dans l'équipe, départ de la Secrétaire générale et fondatrice de l'association, Mé-morandum à porter ensemble et une foule d'autres choses à vous partager...

Merci de déjà bloquer la date ! A Mundo-N.

## Corentin Crutzen, notre nouveau chargé de mission articles et analyses !

Corentin est passionné par l'éducation relative à l'environnement. Déjà, pendant ses années d'études à la Haute Ecole pédagogique De Fré, il co-organisait des conférences sur le sujet. Assoiffé de rencontres et de réflexions éco-pédagogiques, vous l'avez aussi peut-être déjà croisé à la journée *Traverser les tempêtes du monde ensemble*, ou encore aux dernières *Rencontres ErE & biodiversité*. Futur interprète nature (il suit actuellement la formation INeE chez Éducation Environnement), il intègre aujourd'hui l'équipe du Réseau IDée pour rédiger des articles de fond, des analyses en éducation permanente et des fiches pédagogiques. **Bienvenue à lui !**



## Aidez-nous à mieux vous informer



Si vous ne l'avez pas encore fait, il est encore temps (jusqu'au 3 janvier), de répondre à notre enquête visant à mieux vous informer.

Nous produisons en effet beaucoup de contenus, emailings, newsletters, compte-rendus, etc. Vérifions ensemble que tout cela répond encore bien à vos besoins !

Lien vers l'enquête : <https://tinyurl.com/enqueteRID-membres>

Et parce qu'une partie de nos supports s'adressent aussi aux enseignant-es, n'hésitez pas à leur transmettre cet autre questionnaire (jusqu'au 17 janvier) :

<https://tinyurl.com/enqueteRID-enseignant>



# Réforme du décret de financement :

## suite et pas fin

Le Gouvernement wallon a demandé à la Ministre Tellier de réformer le système des subventions octroyées aux acteurs de l'ErE en Wallonie. Le secteur associatif est associé aux réflexions. Comment et pour défendre quels principes ?

**R**appelez-vous, en 2014, naissait en Région wallonne le décret associatif environnemental (DAE). Deux objectifs étaient présents : d'une part, la reconnaissance du secteur associatif environnemental, et d'autre part son financement.

Jusqu'à ce jour, seul le volet « reconnaissance » est d'application. Les associations reconnues le sont en tant qu'association locale, régionale ou fédération. A ce jour, on compte 137 associations reconnues, dont 71 associations membres du Réseau IDée.

Le volet « financement » n'a, quant à lui, pas encore été mis en œuvre, jusqu'à présent...

Ce décret porte sur le secteur associatif et vise tant la protection de l'environnement que l'amélioration de l'état de l'environnement, l'éducation à l'environnement ou la sensibilisation à l'environnement – l'environnement étant entendu au sens large (mobilité, énergie, nature, aménagement du territoire, climat, etc.). Cela signifie, concrètement, que chaque ministre doit s'accorder avec ses homologues pour financer les projets – ce qui a posé problème.

Par conséquent, au niveau du subventionnement, sont apparus différents systèmes en parallèle (ex. : convention-cadre, subventions dites facultatives annuelles...), avec peu de critères objectifs concernant les montants des subventions.

L'inspection des finances a donc réclamé plus de transparence sur ces montants, en demandant de développer des critères objectifs permettant d'allouer ces subventions.

C'est la raison pour laquelle, fin décembre 2021, le Gouvernement wallon chargeait la Ministre Tellier de proposer, en 2022, une réforme du système de financement des acteurs associatifs environnementaux afin de pouvoir objectiver les subventions.

Pour ce faire, la Ministre, dont la volonté est « de stabiliser et de professionnaliser le secteur », a mandaté les deux fédérations, Réseau IDée et Canopea (le nouveau nom d'IEW), afin de travailler sur cette réforme, avec l'aide de l'administration SPW-ARNE (cellule Sensibilisation à l'environnement).

### De nombreuses réunions

Depuis janvier 2022, dans leurs missions respectives de défense du secteur, le Réseau IDée et Canopea ont rencontré à plusieurs reprises le cabinet de la Ministre Tellier et l'administration – 8 rencontres jusqu'à présent – tout en proposant en parallèle deux séances d'information et d'échanges pour les associations membres, le 24 avril et le 17 novembre 2022.

Les positions défendues par les fédérations s'appuient sur les réflexions d'un groupe de travail (GT), qui a été mis en place en juin, avec des membres des deux fédérations. Sept associations y participent, sur base volontaire. À ce jour, ce GT Décret s'est réuni 13 fois. Ce groupe ouvert fonctionne de manière constructive, dans la transparence, selon un processus de construction/consultation. Lors de la création d'un livrable vers la Ministre, un travail est réalisé en amont avec le GT pour développer l'argumentaire, un texte est écrit par les 2 fédérations et les décisions finales sont prises par les CA des deux fédérations (élus pour représenter les membres de l'AG).

### Des informations venues par à coup

Différentes difficultés, inhérentes au processus, sont survenues, dont plusieurs changements dans les demandes issues du cabinet.

Au départ, il avait été question de travailler sur un cadastre des subventions et sur le décret associatif environnemental (DAE). Ensuite, le cabinet, fin août, nous a demandé de nous inspirer des critères du décret d'Education Permanente pour améliorer le DAE.

Nouveau changement, en septembre : il s'agirait d'effectuer quelques modifications dans le décret, mais le moins possible, via ce qu'on appelle « un décret-programme », permettant de corriger divers décrets existants. Et de travailler dès lors sur un arrêté du Gouvernement wallon (AGW – visant la mise en œuvre du décret) qui spécifie plus en profondeur les changements à opérer. Avec une difficulté : la diversité de nos actions/métiers complexifie le choix de critères qui prendraient en compte l'intégralité des activités du secteur. Tout cela avec un risque évoqué par l'administration, mais non confirmé par le cabinet : faute de critères objectifs de financement avant la fin de l'année, les subventions facultatives pourraient « tomber » en 2023.

### Les grands principes défendus par les deux fédérations

- maintien d'un système de subventionnement structurel pluriannuel ;
- maintien, voire augmentation, des moyens financiers permettant de pérenniser les emplois dans le secteur ;
- maintien du champ d'application associatif : pas d'autres structures que le milieu associatif ;
- maintien du champ d'application environnemental : l'asbl doit avoir dans son objet social et comme objet principal la protection, l'amélioration, l'éducation ou la sensibilisation à l'environnement. Et l'environnement est vu au sens large ;
- éviter de mettre des critères trop détaillés dans les textes légaux ;
- paiement de la subvention : 1ère tranche avec un pourcentage important de la subvention en début d'année ;
- indexation des subventions chaque année sur base de l'indice santé ;
- possibilité d'affecter une partie de la subvention en fonds pour passif social ;
- disposition transitoire pour la mise en œuvre des changements.





## Le chemin qui reste à faire

A ce stade des discussions, nous sommes en accord avec le cabinet et l'administration sur différents points, à savoir :

- le champ d'application doit se limiter aux associations ;
- pour la partie reconnaissance, le champ d'application toucherait les associations environnementales au sens large (protection et éducation à l'environnement) ;
- pour la partie financement, le champ d'application ne concernerait que les plans d'action de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, en lien avec les dossiers gérés par la cellule de sensibilisation à l'environnement (Environnement / Nature) ;
- reconnaissance acquise pour 6 ans, avec un axe qualitatif demandant une vision stratégique à 6 ans ;
- maintien de la reconnaissance selon la distinction « locale, régionale et fédération ». Pour l'aspect régional, il est exigé d'avoir une visée régionale au niveau des actions.

L'administration et le cabinet proposent :

- la disparition de l'arrêté « boqueteaux » (agrément et subventions aux organismes d'éducation à la nature et aux forêts pour leurs activités de formation et de sensibilisation au patrimoine naturel wallon) et faire rentrer ces activités dans le nouveau dispositif décréteil ;
- une série de critères de reconnaissance : 1° Cohérence des activités au regard des objectifs et des publics / 2° Transversalité des activités et des réflexions / 3° Cohérence entre une pensée

globale et action locale / 4° Expérience et capacité du porteur de projet / 5° Pratique de la pédagogie active / 6° Implication dans le secteur / 7° Existence de partenariats / 8° Induit le changement de comportement et met les gens en action / 9° Culture de l'auto-évaluation et de la remise en question.

- la mise en oeuvre, via l'AGW, d'un volet financement spécifique au secteur de la sensibilisation/l'éducation à l'environnement, relevant des compétences de la Ministre Tellier (Environnement/Nature). Rien n'empêche que chaque ministre ayant dans son portefeuille des thématiques environnementales (Henry pour la mobilité, le climat, l'énergie ; Borsus pour l'aménagement du territoire) s'inspire de cet AGW et crée son propre AGW (pour l'amélioration et protection de l'environnement).

Comme vous pouvez le constater, on fait face à un chemin assez complexe, loin d'être rectiligne.

## Un grand questionnement

Le tout, maintenant, est de voir si ces principes seront maintenus lors des négociations inter-cabinets, les avis en 1ère et 2ème lecture du gouvernement. L'objectif est l'entrée en vigueur pour décembre 2023. Durant ce temps, les deux fédérations, ainsi que le groupe de travail, restent bien actifs.

Le groupe de travail reste par ailleurs ouvert à tous nos membres. Seule condition de participation : nous demandons de l'engagement et de la régularité dans le suivi de ce dossier.

Vanessa Rasquinet et Damien Revers

